

**Arrêté du 24 février 2015 portant nomination du jury de l'examen de contrôle des connaissances relatif à la spécialisation de droit des collectivités territoriales prévu par l'article 43-5 du décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire**

**NOR : JUSC1504562A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

*Vu le décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 modifié relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire, notamment son article 43-5 ;*

*Vu l'arrêté du 25 juin 1996 fixant la liste des certificats de spécialisation des notaires ;*

*Vu la proposition du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 12 novembre 2014 ;*

*Vu l'avis du Conseil supérieur du notariat en date du 8 janvier 2015,*

**ARRÊTE**

**Article 1**

Le jury de l'examen de contrôle des connaissances relatif à la spécialisation de droit des collectivités territoriales prévu par l'article 43-5 du décret du 5 juillet 1973 susvisé est composé comme suit :

*I. - Titulaires*

*Président :*

- M. Benoît FLEURY, professeur des universités à l'université de Poitiers

*Membres :*

- Mme Sonia BONNEAU-MATHELOT, première conseillère à la cour administrative d'appel de Paris ;
- Me Gilles AUBRY-MARAIS, notaire à Moutiers.

*II. - Suppléants*

*Président :*

- M. Bernard POUJADE, professeur des universités à l'université Paris V

*Membres :*

- Mme Cécile BARROIS de SARIGNY, première conseillère au tribunal administratif de Paris ;
- Me Pierre LEUFFLEN, notaire à Lyon.

**Article 2**

La directrice des affaires civiles et du sceau est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 24 février 2015.

Pour la ministre et par délégation,  
La directrice des affaires civiles et du sceau,

**Carole CHAMPALAUNE**